

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 Décembre 2014

L'an 2014, le 18 décembre à 20H45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MOREL Jean-Pierre Maire

Présents : MOREL Jean-Pierre, DANGOUMAU Jean-Pierre, AGUEEFF Marianne, ORTEGA Odile, ERRAMMACH Youssef, DHENIN Christine, WACHEUX Laurence, DESHAYES Michel, FAUVEAU Philippe, ROUSSELANGE Stéphane, THUAL Isabelle

Absent(s) ayant donné procuration :

DEMALANDER Victoria à ERRAMMACH Youssef,
MARTEAU Patrick à ORTEGA Odile,
CAILLERE Nathalie à DANGOUMAU Jean-Pierre
DAVRAINVILLE Sébastien,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11
- Procurations : 4

Date de la convocation : 11/12/2014

Date d'affichage : 12/12/2014

A été nommée secrétaire : ERRAMMACH Youssef

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant une décision modificative à faire au budget du Service d'Eau. Le Conseil Municipal approuve cet ajout à l'ordre du jour.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

SIEGE - CONVENTION FINANCIERE
GEDIA - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
RESERVE PARLEMENTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES STATUES ET LE MOBILIER DE L'EGLISE
DEMANDE DE SUBVENTION - INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE
CONVENTION DE MANDAT PORTANT AMENAGEMENT DE SECURITE - GRANDE RUE
DECISION MODIFICATIVE N°4 - Commune
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014 - VELO CLUB
DECISION MODIFICATIVE N° 2 - Service d'Eau

SIEGE - CONVENTION FINANCIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux d'extension sur le réseau de distribution publique d'électricité et de télécommunication.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous forme d'une contribution financière, telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- Section d'investissement : 1 300€
- Section de fonctionnement : 520€

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à :

- signer la convention de participation financière annexée à la présente
- inscrire les sommes nécessaires au budget 2015, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.

GEDIA - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le maire informe qu'il y a lieu de délibérer pour recouvrir la redevance annuelle due par la société GEDIA pour leur occupation du domaine public.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le maire à recouvrir le montant de cette redevance qui s'élève à 216€ suivant détail ci-dessous :

$(0.35€ \times 2\,506m) + 100 \times 1.15$ en tenant compte :

- d'une part du taux d'évolution de l'indice d'ingénierie, par rapport à la valeur de référence prévue par le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, soit un taux de revalorisation de la redevance égal à 15% pour 2014.
- d'autre part de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche, conformément à l'article L.2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

RESERVE PARLEMENTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES STATUES ET LE MOBILIER DE L'EGLISE

Dans le cadre du projet de restauration des statues de l'église, et suite à la visite de la responsable de la Conservation Départementale du Patrimoine, des ajustements ont été réalisés sur les devis déjà en notre possession et un devis supplémentaire a été réalisé pour la fourniture de socles afin de mettre en valeur les statues restaurées et réhabiliter le mobilier de l'église.

Le montant des travaux s'élève à 28 724€ H.T.

Une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du Sénateur, Monsieur Hervé MAUREY peut être déposée dès maintenant pour une réalisation des travaux de restauration en 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- sollicite auprès Monsieur MAUREY, Sénateur de l'Eure, une subvention au titre de la réserve parlementaire,
- s'engage à inscrire la dépense restant à la charge de la Commune au budget primitif 2015

DEMANDE DE SUBVENTION - INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire présente le projet d'informatisation en réseau de la bibliothèque de Bois le Roy.

Description du projet :

1) Projet

Dans le cadre de la mise en place du plan de développement de la Lecture Publique, le Département de l'Eure fonde son action sur la création d'un réseau solidaire de bibliothèques.

Ce réseau de bibliothèques s'articule autour de la tête de réseau de la Porte Normande située dans les locaux de la Communauté de Communes « La Porte Normande ».

Dans ce cadre, la commune souhaite doter sa bibliothèque d'un système informatique visant à créer une synergie entre les différentes structures constituant le réseau.

2) Présentation du réseau

La tête de réseau « La Porte Normande » œuvre à desservir et coordonner l'action des bibliothèques associées.

Ce réseau est composé des bibliothèques des communes suivantes :

- Bois Le Roy
- La Couture-Boussey
- Croth
- Ezy sur Eure
- Garennes sur Eure
- Grosseoeuvre
- Ivry La Bataille
- Marcilly sur Eure
- Saint André de l'Eure

Les objectifs du réseau des bibliothèques de « La Porte Normande » sont les suivants :

- Favoriser le dynamisme, les échanges et la proximité entre les bibliothèques.
- Créer une dynamique de territoire
- Offrir un service informatisé proposant un catalogue commun et donner aux usagers la possibilité de fréquenter plusieurs bibliothèques à la fois.
- Faciliter la recherche et l'accès aux documents et favoriser leur circulation entre les différentes structures, tout en proposant une offre documentaire enrichie.
- Améliorer les opérations répétitives du bibliothécaire (inventaire, catalogage, prêt, retour...)
- Gagner du temps au profit de l'accueil du public
- Mieux connaître et gérer les fonds de livres et les lecteurs
- Faciliter la gestion administrative (Statistiques, retards...)
- Faciliter les sélections et recherches de documents par le biais d'un logiciel de bibliothèque : Orphée.net
- Mettre en place une concertation entre les bibliothèques lors des acquisitions de documents.

3) Conditions de réalisation

a) Matériel nécessaire

La mise en place du réseau des bibliothèques de la Porte Normande est soumise à l'informatisation de l'ensemble des bibliothèques.

La commune s'engage donc à acheter le matériel suivant :

- un ordinateur de type « bureau » avec Windows seven minimum
- une douchette
- une imprimante
- des codes barres à attribuer aux documents constituant le fond propre de la bibliothèque
- des codes barres à attribuer aux usagers
- des cartes de lecteur, support des codes barres cités ci-dessus.

La commune fournira une connexion internet « haut débit » tandis que la Médiathèque Départementale de l'Eure se chargera de l'installation du logiciel Orphée.net, la maintenance, les mises à jour, l'hébergement et la sauvegarde des données.

b) Formation du personnel des bibliothèques assurée par la Médiathèque Départementale de l'Eure ainsi que l'assistance technique-

c) Calendrier

L'informatisation des bibliothèques de la Porte Normande doit avoir lieu au cours de l'année 2015. En ce sens, la commune s'engage à commander cette informatisation en début d'année 2015

d) Coûts de réalisation

Les coûts de réalisation hors taxe sont relatifs aux devis accompagnant cette délibération.

e) Attestation

Par la présente, la commune atteste n'avoir acheté aucun matériel informatique à ce jour, attendant pour cela l'attribution de la subvention citée en objet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

CONVENTION DE MANDAT PORTANT AMENAGEMENT DE SECURITE - GRANDE RUE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la réponse du Conseil Général de l'Eure à la demande de subvention relative aux travaux d'aménagement de sécurité prévus dans la grande rue.

La commission permanente du Conseil Général a décidé d'attribuer à la Commune, au titre des amendes de police, une subvention d'un montant de 12 200 €.

Cependant, s'agissant d'une route départementale, il y a lieu de signer une convention de mandat ayant pour objet de confier à la commune le soin de réaliser pour le compte du Conseil Général les travaux d'aménagement de sécurité sur la grande rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à signer la convention de mandat.

DECISION MODIFICATIVE N°4 - Commune

Le maire présente le projet de décision modificative du budget de la commune préparé en commission.

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 012

- Article 6453 (charges - cotisations aux caisses de retraite) : + 8 600€

Chapitre 65

- Article 657414 (Vélo Club) : + 350€

Chapitre 023 (virement à l'investissement) : - 8 950 €

En recettes d'investissement :

Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : - 8 950€

En dépenses d'investissement :

Chapitre 21

Article 21534 (réseaux d'électrification) : - 8 950 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions et autorise le maire à réaliser les modifications budgétaires correspondantes.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014 - VELO CLUB

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le versement de la subvention prévue pour le Vélo Club de Bois le Roy n'a pas été intégrée au moment du vote du budget 2014.

Afin de régulariser cette situation, il y a lieu de délibérer sur le versement de la subvention 2014 attribuée au Vélo Club de Bois le Roy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention au Vélo Club de Bois le Roy pour l'année 2014 d'un montant de 350€.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - Service d'Eau

Le maire présente le projet de décision modificative du budget du Service d'Eau préparé en commission.

En dépenses d'investissement :

Chapitre 20

Article 203 (frais d'étude) : + 200 €

Chapitre 21

Article 213 (constructions) : - 200 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve ces propositions et autorise le maire à réaliser les modifications budgétaires correspondantes.

INFORMATIONS GENERALES :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- Une subvention du Conseil Général de l'Eure sera attribuée en 2015 à l'école pour l'organisation de la classe poney. 4 500€ seront versés, soit 50% du montant du projet

- Le jury régional a confirmé les deux fleurs qu'il avait attribuées à la Commune pour le fleurissement du village. A cette occasion, une subvention du Conseil Général de l'Eure d'un montant de 1 400€ sera versée à la Commune.

- Le procès verbal du Comité Syndical du SIEGE en date du 22 novembre 2014 a été reçu en Mairie. Il est consultable au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures.

- Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur de l'Eure a fait parvenir, pour information, un courrier de Monsieur CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, au sujet des nombreux cambriolages de mairies dans le Département de l'Eure. Il est demandé au Préfet de l'Eure de rétablir la sécurité.

De nombreuses dégradations ont eu lieu depuis quelques temps sur la commune. Du mobilier urbain (poubelles de l'aire de jeux, miroir de rue) et les décorations de Noël ont été récemment endommagés.

- Le Club de Gymnastique volontaire a remis en Mairie son bilan 2013/2014.

- L'acte de vente relatif à la cession d'une parcelle appartenant à Monsieur Michel MASSOT, au profit de la commune a été signé le 13 décembre dernier. Une parcelle de 20m² a été cédée à la commune afin d'aménager le virage de la rue de la Lizonnière.

- Merci aux organisateurs pour le Marché de Noël. Le Noël des enfants et les spectacles organisés par la commune et le périscolaire ont également été une réussite. Merci aux agents techniques pour les décorations installées aux abords de la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Y. ERRAMMACH informe les membres du Conseil que les cours de théâtres ont commencé.

Les cours ont lieu le Mercredi à la salle des fêtes.

Pour les enfants de 3 à 6 ans de 17h à 18h

Pour les enfants de 6 à 13 ans de 18 à 19h15

Pour les adultes de 19h30 à 20h30

- Monsieur S. ROUSSELANGE demande si le compte rendu du conseil municipal pourrait de nouveau paraître dans l'Echo des Forêts.

Monsieur le Maire informe qu'il y est favorable puisque ces comptes rendus ont été diffusés pendant des années.

- Madame I. THUAL demande ce qu'il en est de la Poste de Bois le Roy et de son éventuelle fermeture. Le maire précise que régulièrement des rumeurs circulent sur la fermeture de notre bureau de poste. Il est toujours en contact avec la direction de la poste. Il est vrai que si la baisse de la fréquentation de notre bureau se poursuit cela deviendra de plus en plus difficile de se battre pour assurer son maintien. Il précise qu'à ce jour, il n'est pas favorable à la création d'une Agence Postale communale qui nécessite d'embaucher un agent et de disposer d'un local dédié. Pour la même raison, l'implantation chez un des commerçants du village semble difficile.

- Mme M. AGUEEFF informe les membres du Conseil Municipal que la distribution des colis de Noël aux Aînés de la commune a commencé.

La séance est levée à 22h20